



SERIE SOCIO-ECONOMIE DE SOLIDARITE

# De l'échec de l'OMC à Seattle ... aux conditions d'une gouvernance globale

CAHIERS DE PROPOSITIONS POUR LE XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE - EDITIONS CHARLES LÉOPOLD MAYER

# Les cahiers de propositions pour le XXI<sup>e</sup> siècle

*Les cahiers de propositions forment une collection de petits livres regroupant, dans chacun des domaines déterminants pour notre avenir, les propositions qui auront semblé les plus pertinentes pour mettre en œuvre dans nos sociétés les ruptures et les évolutions nécessaires à la construction d'un XXI<sup>e</sup> siècle plus juste et plus soutenable. Leur objectif est de stimuler un débat sur ces questions aussi bien au niveau local qu'au niveau mondial.*

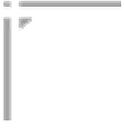
Les grandes mutations que l'on regroupe sous le terme de "mondialisation" constituent, en elles-mêmes, autant de chances de progrès que de risques de voir s'accroître les inégalités sociales et les déséquilibres écologiques. L'essentiel est de ne pas laisser les grands acteurs politiques et économiques conduire seuls ces mutations. Trop prisonniers de leurs propres logiques de court terme, ils ne pourront que nous mener à une crise mondiale permanente, devenue manifeste depuis les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis.

C'est pourquoi l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire [voir annexe] a lancé l'idée, au cours des années 2000 et 2001, d'un processus de collecte et d'identification de propositions émanant de différents mouvements et organisations, de différents acteurs de la société, de différentes régions du monde. Ce travail s'est déroulé au moyen de forums électroniques, et a été ponctué par une série d'ateliers ou de rencontres au niveau international, qui ont abouti la présentation, à l'occasion de l'Assemblée Mondiale des Citoyens tenue à Lille (France) en décembre 2001, d'une soixantaine de textes de propositions.

Ce sont ces textes, éventuellement complétés et mis à jour, qui sont maintenant publiés par un réseau d'éditeurs associatifs et institutionnels en 6 langues (anglais, espagnol, portugais, français, arabe et chinois) et dans 7 pays (Pérou, Brésil, Zimbabwe, France, Liban, Inde, Chine). Ces éditeurs travaillent ensemble pour les adapter aux différents contextes culturels et géopolitiques, afin que les cahiers de propositions suscitent dans chacune de ces régions du monde un débat le plus large possible, et qu'ils touchent les publics auxquels ils ont destinés, que ce soit les décideurs, les journalistes, les jeunes ou les mouvements sociaux.

# **Présentation du cahier « De l'échec de l'OMC à Seattle ... aux conditions d'une gouvernance globale »**

Depuis Seattle, une prise de conscience sur les enjeux de la mondialisation se répand dans la société civile. Elle a maintenant largement dépassé le cercle des militants les mieux informés. Partant de ce constat, beaucoup ont fait le saut et remettent en cause la légitimité de l'OMC, sans nuance et peut-être un peu trop vite. D'où une profonde crise de confiance, voire de défiance, qui s'est installée entre la société civile et les organisations internationales qui, telle l'OMC, tentent, depuis des années, d'instaurer un état de droit véritablement négocié, non unilatéral et non imposé par le plus fort. On a pu observer des attitudes qui consistent à faire table rase du passé et à enterrer l'histoire. On peut imaginer démarche plus constructive, en recherchant des solutions « alternatives » et en proposant de réformer ce qui fonctionne mal tout en prenant soin de renforcer ce qui donne satisfaction. La méthode est exigeante : elle impose, à tout le moins, la nécessité d'un « inventaire »... sans complaisance. Sans prétendre dans ces quelques pages faire cet inventaire, il est tout de même possible de dégager, sous réserve de développements ultérieurs, quelques axes de réflexion et de propositions sur les échanges et sur les réformes et le développement de l'OMC.



# De l'échec de l'OMC à Seattle... aux conditions d'une gouvernance globale

Cahier coordonné par Joseph Rocher - RONGEAD



# Sommaire

SEATTLE : CRISE DE CONSCIENCE, CRISE DE CONFIANCE .....	9
À PROPOS DES ECHANGES ET DE LEUR REGULATION .....	10
LE COMMERCE « TOUCHE A TOUT » .....	12
DU ROLE DE LA SOCIETE CIVILE .....	12
APRES SEATTLE ... SORTIR PROGRESSIVEMENT DE LA CRISE .....	14
L'INTERET D'UN NOUVEAU CYCLE DE NEGOCIATION .....	14
UNE EVALUATION LIEE AUX RESULTATS DU CYCLE D'URUGUAY EST NECESSAIRE.....	15
RENDRE PLUS CREDIBLE LE SYSTEME DE REGLEMENT DES LITIGES POUR REDONNER CONFIANCE .....	17
HISTOIRE D'UN SYSTEME INEFFICACE A UN SYSTEME INEQUITABLE .....	17
REVENDIQUER SES DROITS : NE PAS ETRE SEULEMENT UN PRIVILEGE DE RICHES.....	18
LES RESULTATS DES PANELS : VOIES DE RECOURS ULTIME INEXISTANTES .....	18
FAIRE EVOLUER LE SYSTEME DE "SANCTION" .....	19
LES AUTRES CHANTIERS DE REFORME DE L'OMC .....	21
LA TRANSPARENCE .....	21
L'ACCESSION DES NOUVEAUX PAYS A L'OMC .....	21
LE PRINCIPE DE PRECAUTION .....	22
RESUME DES PROPOSITIONS .....	23
L'ALLIANCE POUR UN MONDE RESPONSABLE PLURIEL ET SOLIDAIRE.....	25
LES CAHIERS DE PROPOSITIONS SUR INTERNET .....	27
LES EDITEURS PARTENAIRES .....	29



## **Seattle : crise de conscience, crise de confiance**

Depuis Seattle, qui a mobilisé pas moins de 2000 ONG, une prise de conscience sur les enjeux de la mondialisation se répand dans la société civile. Elle a maintenant largement dépassé le cercle des militants les mieux informés. Mais ce phénomène reste encore et essentiellement une émanation des pays du Nord.

Au niveau des États, le Sud, loin s'en faut, n'a pas encore le pouvoir de rééquilibrer le poids des pays du Nord. Même si les PVD représentent aujourd'hui près de 30 % du commerce mondial, les pays du Nord restent les acteurs essentiels et incontournables de toute architecture multilatérale.

C'est pourquoi, en attendant que l'ensemble des pays du Sud s'éveillent et disposent de moyens de faire entendre leur voix, la mobilisation d'une société civile sans frontières qui, tout en prenant en compte les préoccupations des voix du Sud, veut aussi faire entendre celles des générations futures, représente un enjeu majeur dans la construction d'un état de droit multilatéral.

De ce point de vue, la réaction de la société civile qui s'est exprimée à Seattle doit être interprétée comme la convulsion normale d'un corps malade de ses déséquilibres : le monde souffre d'une réglementation du commerce international qui favorise les plus forts et condamne à de plus en plus de pauvreté les plus faibles.

Partant de ce constat, beaucoup ont fait le saut et remettent en cause la légitimité de l'OMC, sans nuance et peut-être un peu trop vite. D'où une profonde crise de confiance, voire de défiance, qui s'est installée entre la société civile et les organisations internationales qui, telle l'OMC, tentent, depuis des années, d'instaurer un état de droit véritablement négocié, non unilatéral et non imposé par le plus fort.

La Conférence Ministérielle de Doha pourra-t-elle changer les choses ? Et si rien ne se passe à Doha, vers quelles réformes doit s'engager l'OMC pour démontrer qu'au-delà des intentions exprimées, elle peut réguler les échanges commerciaux dans un sens qui prépare le terrain d'une gouvernance globale capable de traiter les déséquilibres majeurs de l'économie mondiale ?

Quelle démarche doit adopter la société civile pour faire évoluer les organisations internationales dans cette direction ?

On a pu observer des attitudes qui consistent à faire table rase du passé et à enterrer l'histoire. On peut imaginer démarche plus constructive, en recherchant des solutions « alternatives » et en proposant de réformer ce qui fonctionne mal tout en prenant soin de renforcer ce qui donne satisfaction.

---

<sup>1</sup> Ce cahier a été produit et rédigé par RONGEAD en collaboration avec Agriculture Paysanne et Mondialisation

La méthode est exigeante : elle impose, à tout le moins, la nécessité d'un « inventaire »... sans complaisance.

Sans prétendre dans ces quelques pages faire cet inventaire, il est tout de même possible de dégager, sous réserve de développements ultérieurs, quelques axes de réflexion et de propositions sur les échanges et sur les réformes et le développement de l'OMC.

## **À propos des échanges et de leur régulation**

D'une manière ou d'une autre, les échanges ont toujours existé : c'est le marché, une place où tout le monde se rencontre, pour échanger non seulement les produits mais aussi les informations. Avec le marché, on sort de l'isolement, du ghetto. C'est un carrefour, un moyen de communication.

Avant la dernière guerre, déjà mondiale, les échanges obéissaient à la loi du système colonial mis en place par les grandes puissances européennes, l'une après l'autre : la contrepartie de la sécurité que ces dernières assuraient était de puiser dans les territoires colonisés des sources d'approvisionnement en matières premières (pétrole ! entre autres) et de les ériger en chasses gardées en termes de débouchés commerciaux. Le tout, dans le cadre d'un état de droit octroyé et imposé. La guerre mondiale et ses effets ont précipité la faillite du système colonial.

### ***Le GATT pour reconstruire le monde de l'après-guerre***

La vocation multilatérale - c'est à dire non plus octroyée et imposée mais négociée - du système mis en place avec le GATT en 1948 est de prendre progressivement la relève. L'architecture multilatérale et cohérente - véritable état de droit multilatéral - conçue par des hommes d'État visionnaires de l'époque, dépassait naturellement le commerce. Elle couvrait le volet politique de la reconstruction du monde dévasté par la guerre mondiale avec la Charte de San Francisco qui a donné naissance à l'ONU. Le volet économique était constitué par les deux Institutions de Bretton Woods (FMI et BIRD) et par la Charte de La Havane qui devait créer l'OIC (Organisation Internationale du Commerce). Mais comme l'OIC était morte avant de naître, les principes essentiels régissant les échanges commerciaux de la Charte de La Havane - négociée par 56 gouvernements participant à cette Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et l'Emploi et signée par 53 - ont survécu à travers un accord-contrat connu sous les sigles anglais de GATT (alors que ceux touchant l'emploi sous l'égide de l'ECOSOC de l'ONU avaient été tout simplement oubliés !).

C'était ainsi que le système commercial qui était mis en place avec des règles négociées contractuellement dans le GATT 1947<sup>2</sup>, pour faciliter le développement des échanges commerciaux internationaux, a été un facteur essentiel d'une croissance économique sans laquelle il eût été sans doute impossible d'assumer la reconstruction, puis le développement, des économies dévastées ainsi que la croissance démographique.

---

<sup>2</sup> Accord établi en 1947 et mis en place en 1948

## ***Un système qui se dévoie sous la pression des plus forts***

Mais avec la montée en puissance de la *lex americana* propagée irrésistiblement par l'économie des Etats-Unis – de plus en plus hégémonique avec leur grand marché ouvert - le système colonial a été remplacé par la *lex mercatoria*, un système où l'on ne voit dans le marché qu'une religion, où les rapports de force et de profit, surtout à court terme, ignorent délibérément les enjeux humains et sociaux - et même économiques à long terme.

De fait, les échanges ont certes permis de stimuler, de générer et d'assurer la croissance, mais une croissance déséquilibrée et un développement économique inéquitable avec une concentration de 80% de la richesse dans les pays du Nord. Si bien que les inégalités se sont renforcées entre pays du Nord et ceux du Sud et à l'intérieur même des pays, qu'ils soient développés ou sous-développés.

Quant à la monnaie, qui était, à l'origine, un simple instrument de mesure pour faciliter et stimuler les échanges, elle est devenue un moyen de spéculation : les échanges financiers représentent actuellement environ 60 fois les échanges commerciaux mondiaux. De là aussi, proviennent les dérives.

La déconnexion des trois piliers originels de l'architecture économique mondiale (GATT, FMI, BIRD devenue Banque Mondiale) n'a fait qu'accentuer les déséquilibres.

Tous ces déséquilibres sont à la racine du mal. Les traiter revient à repenser l'architecture du troisième millénaire pour notre Planète avec de nouvelles composantes qui émergent. Car le commerce n'est pas tout. L'évolution des technologies a accru l'interdépendance des pays, des continents et des hommes. Ce qui se passe aujourd'hui en Afghanistan, en Tchétchénie, en Bosnie nous concerne et cela nous a été rappelé avec une extrême violence le 11 septembre 2001. Il est urgent de penser et de concevoir une *gouvernance globale* qui saura faire converger dans la cohérence les politiques menées à tous les niveaux dans les différents domaines de la vie et dont le commerce n'est qu'une composante., comme la dimension sociale, le travail, l'éducation, l'environnement, les droits de l'Homme...

## ***Le système de règlement des litiges : l'épine dorsale de l'OMC***

L'idée originale du système commercial multilatéral qui a été mis en place en 1948 avec le GATT 1947, c'est la création d'un mécanisme conçu pour renforcer le respect des obligations et des concessions négociées en réglant les litiges entre les Parties Contractantes (le GATT était un accord-contrat et ses membres étaient les Parties Contractantes). C'est ce mécanisme qui apporte sa véritable légitimité au système : un état de droit fondé sur des règles négociées, sanctionnées en cas de non respect.

Pourtant c'est l'un des points sur lesquels l'OMC – qui est née du GATT et qui a renforcé considérablement le mécanisme - est la plus critiquée : ce mécanisme de sanction - inopérant mais dissuasif au temps du GATT - est devenu juridictionnel et opérationnel sous l'OMC.

De fait, le mécanisme n'est pas équitable dans la pratique : il est tout d'abord très coûteux et souvent inabordable pour des pays pauvres ; ensuite il manque de transparence et de démocratie dans ses procédures ; et enfin il condamne et

applique de manière "aveugle" sans prévoir de moyen de recours ultime. Il est pourtant largement utilisé.

## **Le commerce « touche à tout »**

En effet, les incidences des règles régissant le commerce international – dont le champ de compétence évolue et s'élargit sans cesse – interfèrent tout naturellement avec d'autres domaines : ceux de l'environnement, de la finance, de la monnaie, de la santé, du travail, et même des droits de l'Homme : Dans la mesure où l'OMC est la seule organisation mondiale à disposer d'un système de sanction opérationnel, la tendance est d'utiliser ce système pour régler toutes sortes de litiges.

La question est alors de savoir si, en raison des connexions avec tous ces domaines, l'ORD (Organe du Règlement des Différends) a compétence pour porter atteinte à l'intégrité des autres piliers de la vie économique et sociale du monde.

La réponse est assurément NON : si les échanges « touchent à tout », ils ne sont pas tout. S'il importe, à la fois, d'écarter les tentations protectionnistes et unilatéralistes (rôle fondamental de l'OMC), il est tout aussi essentiel de hiérarchiser les problèmes et de faire progresser les convergences entre le commerce et les autres politiques (environnement, investissement, finance, monnaie, travail... ) pour trouver une solution d'ensemble. Cela, sans sous-estimer l'immensité de la tâche à accomplir pour y parvenir...

## **Du rôle de la société civile**

Si le commerce se trouve à l'heure actuelle en ligne de mire des critiques, c'est simplement parce qu'il s'agit d'un domaine qui touche concrètement la vie quotidienne et dont l'opinion publique mesure de façon palpable les effets.

En fait, le monde des institutions internationales de l'après-guerre est, progressivement et irrésistiblement, devenu tellement spécialisé et cloisonné que seuls les fonctionnaires et les spécialistes peuvent en mesurer les complexités, les rivalités coûteuses et en comprendre les jargons. Les citoyens ne peuvent qu'éprouver de l'inquiétude à voir leurs gouvernements approuver, souvent à la légère, des règles qui auront une incidence sur leur vie.

Les fonctionnaires n'ont ni la faculté ni le réflexe de simplifier la présentation des enjeux et les politiques, rythmés par les échéances électorales, sont tout naturellement enclins à la démagogie. Un travail de pédagogie de bon sens sans démagogie est donc nécessaire pour le "ré-équilibre". Cette tâche incombe tout naturellement à la société civile qui n'est pas conditionnée par la légitimité électorale.

## La représentation de la "Société Civile"

On a pu constater, dans le conflit sur la banane, le rôle et l'influence déterminants de la société multinationale Chiquita dans la mise en place du panel s'y référant. La société civile a pu mettre en évidence, à cette occasion, l'intervention abusive des firmes et lancer un débat sur l'influence des intérêts privés dans le fonctionnement du système de règlement des litiges et dans le fonctionnement de l'OMC en général. En ouvrant la voie à la participation des ONG, l'OMC l'a ouvert davantage encore et plus officiellement aux "ONG industrielles" (créées pour défendre l'intérêt des entreprises).

La liste des ONG "accréditées" pour la Conférence Ministérielle de Doha en est la démonstration : plus de 50 % représentent les intérêts des compagnies privées.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Le fait de n'être ni mandaté ni élu confère davantage encore de responsabilité : la légitimité ne peut venir que de la pertinence des propositions avancées et des actions conduites.

Sur ce point, on assiste, depuis peu, à la maturation du discours : même si les médias continuent de traiter, pour simplifier, les « contestataires » « d'anti-mondialistes », la mondialisation, en tant que phénomène inéluctable qui découle de progrès technologiques, est de moins en moins remise en cause. C'est son instrumentalisation par les plus forts, englués dans la fascination de l'idéologie libérale, du profit dans la toute puissance du marché, qui est contestée.

En ce sens, tout ce qui conduit au libre-échange intégral et à la dérégulation systématique est condamné et combattu.

La question n'est pas d'être pour ou contre la mondialisation mais de savoir comment la mondialisation peut servir l'Homme plutôt que de l'asservir et comment, en particulier, la régulation des échanges commerciaux peut influencer positivement le phénomène.

C'est à cette fin que nous proposons ici quelques axes de réflexion et de propositions sur les réformes et le développement de l'OMC.

# Après Seattle ... Sortir progressivement de la crise

En premier lieu, ce serait une erreur de "jeter le bébé avec l'eau du bain" : le système existant n'est pas à "jeter", il a fait ses preuves. Au demeurant, aucun gouvernement ne s'y résignerait. Mais c'est une construction jeune (si le GATT a 50 ans, l'OMC n'est née qu'en 1995...), forcément imparfaite, trop imprégnée par les réflexes de l'ère coloniale. Le temps est venu de l'adapter à l'évolution de l'histoire en y injectant plus d'équilibre et plus d'équité. Il faut réformer l'OMC et parfois, de façon radicale. Mais, institutionnellement et organiquement, la réforme ne peut se faire que par la négociation et c'est là que la société civile peut faire entendre sa voix, même si elle n'a ni vocation ni pouvoir pour négocier directement. C'est une occasion unique et rare à ne pas manquer !

A l'heure actuelle, il y a ceux qui souhaitent un moratoire avant toute évocation d'un nouveau cycle, et ceux qui veulent avancer sans tenir compte du passé. Les arguments des uns : « on ne peut pas ne pas tenir compte des déséquilibres provoqués par les accords négociés passés » et des autres « on construit en marchant mais un moratoire bloquerait un processus devenu indispensable » peuvent être entendus dans le cadre d'un dispositif liant un nouveau cycle à l'évaluation du cycle précédent.

## L'intérêt d'un nouveau cycle de négociation

Même si l'OMC fournit un forum de négociation permanente, les cycles de négociation sont nécessaires. Ils permettent de sensibiliser l'opinion publique et les opérateurs économiques, de ne pas limiter la négociation à la seule libéralisation des échanges, de relativiser le commerce dans la constellation de la vie économique, d'imprimer à la nébuleuse économique de la cohérence. Ils permettent **surtout** de faire progresser l'état de droit. En fait, il ne peut y avoir d'approche globale sans les cycles.

Plus déterminant encore : L'Administration américaine a besoin du lancement des cycles pour pouvoir disposer de mandats de négociation sans être soumise aux amendements incessants du Congrès. L'Union Européenne, quant à elle, en a besoin pour pouvoir équilibrer ses contributions en répartissant les sacrifices et les avantages entre ses États membres et ses régions. À noter à titre d'exemple que toute réforme viable de la politique agricole européenne ne pourrait être conçue que dans le contexte global d'un cycle de négociation OMC.

L'un des inconvénients du cycle est qu'à chaque fois, se pose le problème du mandat à définir avec risque de médiatisation excessive : ce qui met les négociateurs en posture défensive, risque de figer les positions et de compliquer ainsi la recherche de compromis.

Mais au fond, l'important n'est pas de savoir s'il faut, ou non, lancer un cycle. L'essentiel est de réunir au préalable les conditions d'une négociation fructueuse et équilibrée dont les effets seraient bénéfiques pour tous les Membres de l'OMC et leurs populations.

Or, avec le processus engagé pour la Réunion Ministérielle à Doha, on en est loin... sans même parler des conséquences possibles des retombées des attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis. Il faudrait au moins que le Directeur

Général de l'OMC ait pu disposer des moyens nécessaires à la préparation des négociations pour imprimer sa marque en tant que gardien et animateur du système. De ce point de vue, l'actuel Directeur Général, Mike MOORE, est handicapé dans ce rôle du fait du compromis boiteux qui, juste avant Seattle, avait abouti à sa nomination tardive pour un mandat limité dans le temps. En revanche, Mike Moore pourrait aider son successeur, le Dr Supachai PANITCHPAKDI, à assumer pleinement ce rôle avant de quitter son poste à la fin de 2002.

## **Une évaluation liée aux résultats du Cycle d'Uruguay est nécessaire**

Une évaluation des accords passés et de leur mise en œuvre doit être faite, évaluation qu'il serait judicieux de lier aux résultats des négociations à venir.

La mise en œuvre des engagements pris à Marrakech ( que consacrait la signature des accords négociés dans le cadre du Cycle d'Uruguay) n'est pas terminée. C'est pourquoi de nombreuses ONG demandent un moratoire avant le lancement de nouvelles négociations. En effet cela permettrait à la fois d'évaluer les effets des premières mesures prises et de finaliser, avec les corrections nécessaires, la mise en œuvre complète des engagements.

Les évaluations qui ont été faites jusque-là sont partielles, voire partisans, des deux côtés. Dans tous les cas, elles manquent d'objectivité et ne sont nullement convaincantes : il reste beaucoup de zones d'ombre et une forte asymétrie manifeste dans la mise en œuvre des engagements. De ce point de vue, on constate que les PED, qui, après avoir été contraints à des politiques d'ajustement et de libéralisation par le FMI et la Banque Mondiale avant la négociation du Cycle d'Uruguay, sont loin d'avoir recueilli les bénéfices escomptés (textiles, chaussures, produits agricoles...).

Une évaluation satisfaisante et acceptée par tous<sup>3</sup> conditionne en effet, sinon le lancement d'un nouveau cycle, du moins une issue équitable des négociations futures. Dans ce domaine, l'Inde, la Malaisie et l'Égypte, ainsi que le Pakistan, sont les plus engagés à manifester leur désaccord au lancement d'un cycle qui ferait fi d'une évaluation préalable. Et même si leur voix est minoritaire, elle refera surface tôt ou tard parce que la revendication est pertinente et que le temps ne fera qu'en amplifier la pertinence.

Il faut donc replacer la question de l'évaluation de la mise en œuvre des engagements dans le cadre plus large du nouvel équilibre global des droits et des obligations ainsi que des concessions entre les membres de l'OMC, et cela à la fois à la lumière des accords du Cycle d'Uruguay et des nouvelles accessions depuis Marrakech.

Cette question de l'évaluation, très controversée et excessivement politisée, est trop délicate pour être confiée au Secrétariat de l'OMC.

---

<sup>3</sup> Des efforts ont été entrepris sous la forme d'un projet Moore-Harbinson (Stuart Harbinson est actuellement Président du Conseil Général de l'OMC) qui comporte trois articulations sur des solutions à convenir Avant Doha - Pendant Doha - Après Doha. Le temps presse et malgré les efforts de la Quad (USA-EU-Canada-Japon) l'accord risque d'être hors de portée pour le lancement du nouveau cycle à Doha.

La meilleure solution serait un accord entre les Membres de l'OMC avant ou pendant la Réunion Ministérielle de Doha, sachant que la réunion ministérielle qui aura lieu ne parviendra pas obligatoirement au lancement d'un nouveau cycle. Un tel accord négocié implique une volonté de mise en œuvre sans nouveaux errements pour tenir compte des leçons accumulées depuis Marrakech.

**À défaut, une mission d'audit sur le nouvel équilibre global devrait pouvoir, le cas échéant et dans l'hypothèse d'un blocage, être confiée à un bureau d'étude spécialisé indépendant, ou mieux à un petit comité de Sages.**

**Les termes du mandat d'audit devraient faire l'objet d'une concertation avec les organisations de la société civile.**

Le rapport d'audit risque, en tout état de cause, d'être critiqué voire contesté mais, au moins, il aurait le mérite d'exister comme référence "indépendante" permettant, sinon de désamorcer, du moins de relativiser les positions excessives derrière lesquelles s'abritent et sur lesquelles campent certains membres de l'OMC.

Pour éviter que cette évaluation ne soit un frein au lancement d'un nouveau cycle (et aussi pour tenir compte du point de vue des partisans d'un nouveau cycle), il est possible de concevoir un accord politique selon lequel l'issue des négociations proprement dites prendrait en compte l'évaluation de l'audit. Cet accord serait alors une épée de Damoclès tout au long des négociations futures et tout particulièrement sur les pays développés.

De ce fait, on pourrait prendre le temps nécessaire pour lancer l'audit sur des bases solides, sans que sa réalisation ne soit une condition sine qua non du lancement d'un nouveau cycle.

En ce sens, les PED pourraient, par exemple, lier leur signature finale des nouveaux accords aux conclusions de l'audit. Et, en tout cas, les PED devraient pouvoir bénéficier de l'éclairage des conclusions qui en résulteraient pour rééquilibrer leur conduite de négociation. Tout spécialement aux moments cruciaux, et redoutables, précédant l'achèvement des négociations, où les marchandages ultimes sont presque toujours générateurs de gains ou de sacrifices lourds de conséquences imprévisibles à terme.

# Rendre plus credible le système de règlement des litiges pour redonner confiance

## Histoire d'un système inefficace à un système inéquitable

Dans l'esprit du GATT, l'objectif de la procédure de règlements des litiges n'était pas d'imposer des sanctions, mais de maintenir "l'esprit de coopération" et de conciliation. Cette souplesse n'a pu, il est vrai, résoudre des conflits souvent assimilés à des "guerres commerciales".

Au temps du GATT, la procédure de règlement des conflits était plutôt et simplement dissuasive car peu efficace en raison de la condition du consensus (qui requiert entre autres l'accord de la Partie Contractante fautive) pour l'adoption de tout rapport et surtout de toute sanction. Le nouveau mécanisme ORD/OMC est devenu juridictionnel. Le Cycle d'Uruguay a remodelé le mécanisme de règlement des litiges du GATT, en instaurant l'Organe de Règlement des Différends (ORD).

C'est à l'ORD, composé de tous les membres de l'OMC, qu'incombe la responsabilité de gérer les conflits de politique commerciale entre les membres.

Ces "guerres" ont souvent fait la "Une" des journaux, notamment celles qui opposèrent les États-Unis et l'Union européenne. Elles ont contribué à la dégradation de l'image GATT/OMC.

La société civile, de plus en plus consciente des effets négatifs de la mondialisation et du dysfonctionnement des systèmes de régulation, s'est mobilisée. La réforme du mécanisme de règlement des différends a été, de ce fait, l'une des revendications essentielles de la société civile à Seattle.

Le manque de crédibilité tient aussi au fait que les sanctions ne sont pas effectives et systématiques contre TOUS les manquements aux engagements pris. En effet, Il ne peut y avoir sanction... que s'il y a plainte au préalable. . Or beaucoup de PED hésitent à "porter plainte" contre les grands pays dont les marchés leur sont vitaux et dont parfois ils reçoivent aussi des aides.

En second lieu, s'il y a inflation de panels<sup>3</sup>, c'est en partie en raison de règles peu claires et mal négociées qui ont donné lieu à des interprétations divergentes et par conséquent contestées. La multiplication des panels renforce l'importance de l'ORD et conduit parfois à des interprétations assumées indûment par des panels et qui auraient dû être négociées par les membres de plein droit : le risque est de glisser vers un droit issu de la jurisprudence plutôt que de la négociation.

---

<sup>4</sup> Panel (en anglais) ou Groupe spécial est composé de 3 experts désignés avec l'accord des deux parties en contentieux. Il examine le litige et rédige un rapport qui établit le préjudice causé et les mesures à prendre par le pays en faute pour le réparer. Il est soumis à l'approbation des membres

## **Revendiquer ses droits : ne pas être seulement un privilège de riches.**

Maintenir l'équilibre entre les droits et les obligations des pays membres est une tâche difficile, surtout au regard des décalages existants entre le poids économique des pays membres et du fait de l'incapacité de nombre d'entre eux à évaluer leurs droits et leurs impacts sur leurs obligations. Le coût de la procédure de litige est exceptionnel : un panel coûte au minimum 500.000 \$. Quel PED-PMA peut y consacrer de tels budgets ? 500.000 \$ assurent en effet la survie de 500.000 personnes au lieu d'être engloutis dans une procédure sans garantie de succès !

A titre d'exemple, les PED qui assurent une part proportionnellement faible du commerce mondial, sont à l'origine seulement du tiers des recours à l'ORD alors qu'ils représentent les trois quarts des pays membres de l'OMC.

L'art. 5 du Mémoire d'accord réaffirme le principe selon lequel l'OMC devrait favoriser l'approche non contentieuse, en utilisant notamment les "demandes de conciliation", la médiation et les bons offices. Dans ce sens, si les médiations extérieures (CNUCED, Chambres de commerce, ONG spécialisées etc...) ne sont pas prévues dans les textes, elles devraient être possibles. Le conservatisme figé de l'OMC est frigorifiant alors que, dans des cas touchant l'environnement, la médiation d'ONG possédant savoir et expérience, pourraient injecter du bon sens et prévenir de conflits coûteux.

En près de six années, 204 plaintes ont été déposées devant l'ORD. S'il est vrai que bon nombre d'entre elles se règlent à l'amiable et qu'aux périodes d'embouteillages succèdent des périodes plus calmes, il n'en demeure pas moins que le mécanisme pourrait "s'écrouler" sous le nombre des litiges. Quelle solution ? augmenter le budget et engager plus de monde pour faire face au surcroît de travail ? ou rendre les règles plus claires, les "sanctions" plus équitables et efficaces pour inciter au respect des règles ? Le débat est ouvert.

## **Les résultats des panels : voies de recours ultime inexistantes**

Dans les textes du GATT 1947, les conclusions des panels devaient être approuvées et adoptées par l'ensemble des Parties Contractantes<sup>4</sup> par consensus pour être entérinées et appliquées. Comme le consensus faisait la plupart du temps défaut (le pays perdant étant presque toujours contre), les conclusions des panels n'avaient de valeur qu'indicative et dissuasive et leur mise en application laissée au bon vouloir et au pouvoir de pression et de contre-pression des Parties Contractantes concernées. Il fallait améliorer ce mécanisme.

D'autre part, L'UE et les PMA (Pays les moins avancés) cherchaient à tout prix à proscrire le recours à des mesures et des sanctions unilatérales, celles-ci devenant quasi-systématiques. En effet, les États-Unis invoquaient fréquemment le "Trade Act Section 301"<sup>5</sup> autorisant les mesures de rétorsion à l'encontre des

<sup>4</sup> Le GATT étant un accord, on ne parlait pas de membres mais de parties contractantes.

<sup>5</sup> En 1998, l'Omnibus Trade and Competitiveness a introduit la section dite Super 301, une procédure spéciale, unilatérale, permettant d'engager des enquêtes sur des pratiques commerciales

pays ou des sociétés "contrevenants", c'est à dire dont les pratiques sont considérées par le gouvernement américain comme discriminatoires, injustifiables, entravant ou restreignant leurs échanges commerciaux. Ces mesures étaient unilatérales car fondées sur la seule appréciation américaine.

C'est ainsi qu'au contraire du consensus au temps du GATT, les panels et les rapports de l'Organe d'Appel<sup>6</sup> de l'OMC sont adoptés selon un système totalement nouveau en matière de droit international et que l'on peut appeler le consensus "renversé". Selon ce système, il faut, pour que la décision soit rejetée, que l'ensemble des membres qui s'expriment s'y opposent formellement. On comprendra par là que les rapports des panels sont pratiquement adoptés automatiquement et qu'il ne reste plus comme recours, que l'Organe d'Appel. Pour l'exprimer plus simplement, il fallait au temps du GATT le consensus pour indiquer le feu vert. Aujourd'hui, au temps de l'OMC le consensus est nécessaire seulement pour le feu rouge.

Cette procédure a été largement critiquée par les ONG et les PED membres de l'OMC qui craignaient, avec raison d'ailleurs, que la procédure ne serve à valider les décisions des panels sans offrir la possibilité de faire opposition.

Dans le système actuel, un pays qui "perd" un panel se retrouve face à deux options possibles :

soit il réajuste, dans un délai dit "raisonnable", sa politique commerciale en conformité avec les règles de l'OMC,

soit il propose une compensation volontaire et temporaire (qui ne soit pas discriminatoire c'est à dire calculée sur la base de la clause de la Nation la Plus Favorisée) ou subit des sanctions en attendant la pleine mise en œuvre des recommandations du panel.

## **Faire évoluer le système de "sanction".**

Avec l'OMC, le champ des rétorsions est plus large. Par exemple, un recours gagné portant sur un produit déterminé peut permettre des retraits de concessions - auparavant consolidées - et des augmentations de droits de douane visant d'autres produits pour un volume d'importations équivalent au préjudice identifié.

C'est ainsi que le refus d'importer de la viande aux hormones américaine en Europe s'est traduit par des sanctions contre le Roquefort et d'autres produits européens. Ce qui a déclenché les actions de José Bové et de ses amis du Larzac, qui s'estimaient pris en otage dans un différend qui ne les concernaient pas. On constate que dans le cas de sanctions américaines à l'encontre de l'Union Européenne, la " sélection" des produits sanctionnés est conçue dans l'objectif de briser le front commun européen.

---

dites déloyales des pays tiers. Les Etats-Unis utilisent cette procédure pour harceler leurs partenaires et cela à la limite de la légalité omcienne.

<sup>6</sup> Organe d'appel : quand un pane a été adopté, le pays sanctionné peut contesté ses conclusions. Dans ce cas, il demande l'intervention de l'organe d'appel composé de 7 personnalités reconnues dans le domaine du droit international désignés par l'ORD pour 4 ans.

Lorsque " les circonstances sont suffisamment graves" la partie gagnante peut être autorisée à suspendre les concessions au titre d'un autre accord OMC dans d'autres domaines. Dans ce cas, il s'agit de "rétorsions croisées ". C'est ainsi qu'un différend au titre de l'accord concernant les droits de propriété intellectuelle pourrait bien conduire à l'imposition d'un embargo sur les importations de produits agricoles. Le lien entre l'objet de la plainte et l'objet des rétorsions est ainsi totalement effacé. L'OMC élargit donc le champ des représailles, ce qui renforce leur caractère dissuasif. On notera que des PED membres de l'OMC, y compris les PMA, trouvent avantage à cette évolution. C'est ainsi que l'Equateur a été autorisé à appliquer des rétorsions croisées contre l'UE ( ce qu'il n'a pas encore fait dans la réalité).

Il n'en reste pas moins que, du fait de l'inégalité des économies en présence, dans le cas d'une sanction appliquée par un PED à l'encontre d'un Pays Développé, c'est souvent le pays qui sanctionne qui, de fait, se retrouve sanctionné car il ne peut, par exemple, freiner l'importation de produits ou de services qui répondent à des besoins fondamentaux. C'était le cas du Nicaragua qui avait gagné, au temps du GATT, un panel contre l'embargo américain à l'importation et à l'exportation de sucre à son encontre et qui était incapable d'appliquer une sanction quelconque contre les Etats-Unis, Partie Contractante perdante. Cette disparité est encore plus accentuée à l'OMC.

Le mécanisme des sanctions croisées, nous l'avons évoqué avec le cas du Roquefort français, pénalise les exportations d'acteurs économiques privés, pris dans les mailles du filet de la rétorsion d'un conflit résultant de négociations entre les Etats. Les producteurs sont mis en danger, d'autant plus pénalisés qu'ils sont dynamiques à l'exportation. On pourrait explorer une piste dans laquelle la sanction décidée s'applique au niveau national sous forme d'une amende proportionnelle au PIB du pays. Cette solution permettrait de limiter les effets de nuisance sur les producteurs privés et d'impliquer davantage les Etats .

# Les autres chantiers de réforme de L'OMC

## La transparence

La transparence débouche sur la question de la participation effective au processus de négociation.

A Seattle le manque de transparence interne et/ou de participation était l'une des causes de l'échec : des négociations sur les questions les plus délicates se déroulaient en « groupe restreint » dans la « salle verte », (pratique d'abord abandonnée puis ressuscitée), entre les pays-clés. La société civile est certainement en mesure de faire des suggestions pour remédier à ce manque de transparence interne. Mais le travail de réflexion approfondi ne pourra être productif que s'il est conduit entre les membres au sein des organes de l'OMC, et ce, pour parvenir à un modus operandi formel.

La transparence externe a enregistré des progrès considérables grâce à Internet...sans compter les "fuites" provenant à la fois de l'intérieur du Secrétariat et des pays membres.

Mais poussée à l'extrême, la transparence handicape la négociation classique proprement dite.

- ❖ *Une transparence externe appropriée et satisfaisante sera possible lorsque le mandat qui a été donné à l'OMC de trouver les formes appropriées de consultation avec les ONG débouchera sur des solutions acceptables.*

## L'accession des nouveaux pays à l'OMC

Quelle pourrait être la définition de la démocratie économique que partagent 142 pays membres lorsqu'ils laissent traîner à la porte plus de 30 pays candidats ?

Les conditions d'accès sont beaucoup trop complexes : les pays qui souhaitent adhérer à l'OMC doivent répondre, en moyenne et de façon satisfaisante (car toute erreur est comptabilisée et est lourde de conséquences), à plus d'un millier de questions dont certaines frisent l'inquisition et poussent à un strip-tease indécent.

Le processus d'adhésion, déjà discrétionnaire, est devenu arbitraire: les pays membres importants exigent des pays candidats et surtout des petits pays des conditions d'ouverture qui vont bien au-delà des engagements des membres fondateurs de l'OMC et cela sans réciprocité (contrairement à la règle de base de l'OMC). C'est ainsi qu'après son accession la Mongolie est pratiquement devenue un marché d'exportations des puissances commerciales, notamment américaine.

- ❖ *La vocation universelle et démocratique du système commercial multilatéral passera nécessairement par la définition de critères objectifs et des conditions équitables d'accession à l'OMC.*

## Le principe de précaution

Lorsqu'un membre adopte une mesure commerciale exceptionnelle dictée par ses citoyens, comme l'interdiction d'importer du bœuf aux hormones dans le cas de l'UE, en évoquant le risque de santé publique, il est tenu d'apporter la "preuve scientifique" que ce risque est réellement prouvé et reconnu. Cette exigence est destinée à dissuader tout recours à des mesures protectionnistes déguisées.

Dans le conflit relatif aux hormones, les États-Unis exigent que l'UE apporte la preuve scientifique de l'effet nocif du produit prohibé à l'importation. Les pays européens sont unanimes à défendre leur droit souverain de préserver la santé publique et l'environnement, même en l'absence de preuve scientifique et cela, au nom de la protection de l'intérêt général et des consommateurs. Les débats et les réflexions autour du principe de précaution ont pour origine ces conflits récents et l'absence d'action préventive en temps approprié comme par exemple dans le cas des maladies du bétail aux effets-retard sur la santé humaine.

La société civile a demandé, à juste titre, que le principe de précaution puisse être évoqué en l'absence de preuve scientifique.

- ❖ *La pertinence du principe de précaution pour des raisons sociales, environnementales et économiques devrait être reconnue et intégrée dans les accords de l'OMC et autres conventions internationales dans l'objectif d'un développement durable.*

# RESUME DES PROPOSITIONS

L'Histoire le prouve chaque jour davantage : la mondialisation est un fait. La combattre serait se tromper de débat, l'ignorer c'est prendre le risque d'en subir les effets maléfiques, de se retrouver à la merci du terrorisme, des systèmes mafieux et de la loi du plus fort.

Le commerce, avec l'OMC, peut être le fer de lance du chantier de la conception d'une **gouvernance globale** qui comporte bien d'autres volets : l'environnement, le travail, la lutte contre la pauvreté, la scolarisation, la prévention des conflits, la justice ... Les événements apocalyptiques du 11 septembre 2001 nous l'ont bien prouvé : nous avons à construire ensemble un espace planétaire interactif, interdépendant, solidaire et surtout équilibré si nous voulons un avenir de paix et de prospérité mondialisées pour les générations futures.

***1. La réforme l'OMC : une percée pour la gouvernance globale.***

***2. Une évaluation des accords de Marrakech et de leur mise en œuvre est nécessaire.***

***3. Un nouveau cycle de négociation doit être lancé ; les résultats seront liés à ceux de l'évaluation.***

***4. Les règles ambiguës dans les différents accords doivent être clarifiées pour éviter les litiges.***

***5. Une réforme négociée de l'ORD est prioritaire, avec ou sans lancement d'un nouveau cycle. Cela implique, entre autres :***

- De professionnaliser les membres des panels comme ceux de l'organe d'appel

Les membres des panels et de l'organe d'appel ne dépendent pas des gouvernements et doivent être des professionnels à plein temps : impartialité, indépendance, expérience et jugement.

- Le droit à l'assistance juridique

Un bureau d'assistance juridique aux PED a été récemment mis en place à l'OMC, grâce à des financements de certains Pays Développés<sup>7</sup> et de PED. Cette initiative devrait amorcer la négociation d'un droit à l'assistance juridique pour les PED dans le cadre de l'ORD comme contribution au rééquilibrage de leurs obligations.

- Une réforme pour le système de sanction : vers des sanctions "collectives" et/ou "proportionnelles"

Le mécanisme actuel repose essentiellement sur la possibilité, reconnue au membre qui obtient gain de cause, de suspendre des concessions commerciales pour amener le membre perdant à se conformer aux conclusions du panel approuvées et entérinées. Pour les pays développés, le retrait de concessions à leur encontre ne représente pas un coût économique suffisant pour les amener à

---

<sup>7</sup> Huit pays européens et le Canada qui ont contribué chacun à hauteur de 2,5 millions de \$.

appliquer les conclusions du panel. Dans ce cas, il conviendrait de promouvoir un retrait collectif de concessions, c'est-à-dire de rétorsions appliquées par l'ensemble des membres. Techniquement c'est compliqué mais politiquement c'est nécessaire.

La sanction proportionnelle permettrait de sanctionner le pays au niveau budgétaire sous forme d'une amende proportionnelle au PIB, avec par conséquent un effet de nuisance limité pour les pays les plus pauvres et touchant de façon moins aléatoire et moins directe les producteurs privés.

- L'audition de tierces parties, y compris des ONG

L'article 10 doit être amendé pour permettre l'intervention des organisations de la société civile (celles qui défendent expressément le bien commun et non des intérêts catégoriels) dans le cadre de la procédure de l'ORD, notamment lorsqu'elles estiment qu'une mesure prescrite dans le cadre de l'ORD est préjudiciable au respect des engagements pris, au niveau international, en matière de développement et d'environnement.

### ***6. Favoriser la transparence le plus loin possible dans les délibérations***

Il est nécessaire de trouver les formes appropriées de consultation des ONG pour que la transparence puisse exister aux niveaux où elle est nécessaire et revendiquée.

### ***7. Pour un organe d'arbitrage hors OMC sous l'égide de l'ONU***

Les autres composantes de la gouvernance globale (environnement, finance, monnaie, travail, santé, droits de l'Homme etc...) et leurs interconnexions ne peuvent être ignorées au niveau global. Comment maîtriser ces interconnexions ? surtout quand toutes les autres composantes ne disposent pas d'un outil propre de règlement des litiges ?

Un organe d'arbitrage international, placé sous l'égide de l'ONU, devrait être mis en place pour régler les conflits entre les différents accords internationaux. C'était d'ailleurs envisagé dans la Charte de La Havane ... en 1947.

\*

\* \*

Les déflagrations du 11 septembre 2001 ont mis crûment en lumière l'ampleur inacceptable des facettes mal connues de la mondialisation. Elles auront été le révélateur d'une ère nouvelle, de la dimension planétaire des problèmes de société comme ceux de l'environnement, des enjeux mal connus de la mondialisation, et surtout de nouveaux acteurs comme la société civile sans frontière.

***La société civile sans frontière est appelée à relever le défi pour un système commercial multilatéral au service de l'Homme !***

# L'Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire

Agir collectivement pour contribuer à des transformations répondant aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Depuis la fin des années 1980, de nombreuses initiatives dans différentes régions du monde, issues des milieux les plus variés, contribuent à la mise en mouvement de divers acteurs sociaux afin d'organiser un vaste processus mondial, susceptible de participer à la recherche de valeurs, de propositions et de règles pour surmonter les nouveaux défis auxquels fait face l'humanité.

Au début des années 90, de nombreuses rencontres continentales, thématiques et collégiales sont organisées. Ce processus aboutit en 1993 à la rédaction de la *Plate-forme pour un monde responsable et solidaire*.

Des groupes régionaux se mettent en place, des réseaux professionnels et thématiques internationaux sur les grandes questions de notre temps se développent, l'Alliance est lancée. Elle reçoit, entre autres, l'appui financier et technique de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH).

Il s'agit d'inventer de nouvelles formes d'action collective, allant de l'échelle locale jusqu'au niveau mondial, afin de peser ensemble sur l'avenir d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant.

Le défi de l'Alliance est de favoriser l'unité dans la diversité, en proclamant la capacité de nos sociétés à comprendre et valoriser la complexité des situations, l'interdépendance des problèmes, la diversité et la légitimité des points de vue géoculturels, sociaux et professionnels.

***L'Alliance, espace d'échanges, de réflexions et de propositions, se structure autour de 3 axes principaux d'organisation :***

Les groupes locaux visent à réunir des personnes d'une commune, d'une région, d'un pays, d'un continent, à partir des réalités et des enjeux de leur société. C'est la **voie géo-culturelle**. Elle reflète la diversité des lieux et des cultures.

Les groupes d'acteurs socio-professionnels veulent susciter le dialogue et la mobilisation dans une profession, un milieu donné (jeunes, paysans, scientifiques, élus locaux ...). C'est la **voie collégiale**. Elle reflète la diversité des milieux sociaux et professionnels, leurs préoccupations et responsabilités face à la société et aux défis du monde actuel.

Les chantiers thématiques cherchent à former des groupes de réflexion sur les grandes questions qui concernent notre avenir commun (gestion durable de l'eau, intégration régionale et mondialisation, marchés financiers, art et société...). C'est la **voie thématique**. Elle reflète la diversité des défis auxquels l'Humanité est confrontée pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. Les chantiers thématiques sont regroupés

en quatre pôles : Valeurs et Culture, Economie et Société, Gouvernance et Citoyenneté, Humanité et Biosphère.

Cherchant à tirer parti de la richesse et des expériences accumulées par ces groupes de réflexion tout en s'articulant à des dynamiques citoyennes convergentes, l'Alliance s'est donnée comme objectif d'aboutir à des propositions concrètes, collectivement élaborées. C'est ainsi qu'ont été organisées :

- **des rencontres internationales**, au sein de chaque chantier thématique et de chaque collège,
- **des Assemblées continentales simultanées** (Afrique, Amériques, Asie, Europe) et une rencontre régionale dans le monde arabe (au Liban) en juin 2001.
- une **Assemblée mondiale de Citoyens** qui s'est tenue en décembre 2001 à Lille- France, réunissant plus de 400 participants du monde entier.

L'ensemble de ces rencontres ont permis l'élaboration d'une soixantaine de *cahiers de propositions pour le XXIème siècle* et d'une *Charte des responsabilités humaines*, édités en plusieurs langues et dans différents pays.

Depuis le début de l'année 2002, l'Alliance s'engage dans un processus de diffusion et de valorisation de ces résultats. Les réseaux s'élargissent, se diversifient et leurs thèmes de travail deviennent de plus en plus transversaux. Par ailleurs, ils renforcent des liens avec les autres démarches visant à une autre mondialisation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter **le site de l'Alliance** [www.alliance21.org](http://www.alliance21.org) qui présente en trois langues (français, anglais et espagnol) l'histoire de l'Alliance, les défis auxquels elle répond, les chantiers et les forums de discussion qu'elle accueille.

Courriel : [info@alliance21.org](mailto:info@alliance21.org)

# Les cahiers de propositions sur internet

*Tous les cahiers de propositions, qu'ils soient sous forme provisoire ou définitives, et dans toutes leurs traductions, sont disponibles sur le site internet de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, à l'adresse :*

**<http://www.alliance21.org/fr/proposals>**

## **Thèmes disponibles :**

### **Valeurs, éducation, cultures, art et science**

Education et enseignants - L'éducation à une citoyenneté active et responsable - L'Alliance et les médias - L'Art et l'Identité Culturelle dans la construction d'un monde solidaire - Femmes - Actions et propositions de jeunes pour un changement social - Une diversité culturelle interculturelle à l'ère de la globalisation - Propositions du collège interreligieux - Guerres, génocides, ...face aux situations extrêmes, restaurer l'humanité dans l'humain - Penser la réforme de l'Université - Maîtrise sociale du système de production scientifique - Société de l'information, société de la connaissance : la nécessaire maîtrise sociale d'une mutation - Temps et développement soutenable

### **Economie et société**

Les transformations du monde du travail - Le mouvement syndical à l'aube du 21ème siècle - Exclusion et précarité - Entreprises et solidarité - L'exercice des responsabilités de l'entreprise - L'entreprise responsable - Production, technologie et investissement - Consommation éthique - Politique fiscale, impôt, répartition du revenu national et sécurité sociale - Finance solidaire - Sortir du dédale de la financiarisation : pour une finance au service du Bien Commun - La monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique - Dette et ajustement - Commerce équitable - De l'échec de l'OMC à Seattle ... aux conditions d'une gouvernance globale - Souveraineté alimentaire et négociations commerciales internationales - Le développement intégralement durable, une alternative à la globalisation néo-libérale - Politiques économiques, idéologie et dimension géo-culturelle - Femmes et économie - Economie solidaire - La santé et ses enjeux au 21ème siècle - Les défis de la pêche artisanale au 21ème siècle - L'agriculture et le développement durable - Le droit des peuples à se nourrir et à réaliser leur souveraineté alimentaire - Sécurité Alimentaire

### **Gouvernance et citoyenneté**

Les principes de la gouvernance au 21ème siècle - Le territoire, lieu des relations : vers une communauté de liens et de partage - Penser la ville de demain : la parole des habitants - Violences urbaines - Les paysans face aux défis du 21ème siècle - Les leaders sociaux au 21ème siècle : défis et propositions - Autorités locales ou animation locale - Etat et développement - Alimentation, nutrition et politiques publiques - De la conversion des industries d'armement à la recherche de la sécurité - Les militaires et la construction de la paix - Refonder la gouvernance mondiale pour répondre aux défis du 21ème siècle

## **Relations entre l'humanité et la biosphère**

Education à l'environnement : 6 propositions pour agir en citoyens – Propositions relatives à la question de l'eau – Sauver nos Sols pour Sauvegarder nos Sociétés – Forêts du Monde – Efficacité énergétique – Ecologie industrielle : programme pour l'évolution à long terme du système industriel – Société civile et OGM : quelles stratégies internationales ? – Refuser la privatisation du vivant et proposer des alternatives

## **Les éditeurs partenaires**

### **Edition en espagnol au Pérou : Centro Bartolomé de las Casas (Cusco)**

Renaud BUREAU du COLOMBIER et Camilo TORRES  
E-mail: [ccamp@apu.cbc.org.pe](mailto:ccamp@apu.cbc.org.pe)

Centro Bartolomé de las Casas  
Pampa de la Alianza 465  
Cusco - Pérou

Tel +51 84 236494  
+51 84 232544  
Fax +51 84 238255

### **Edition en portugais au Brésil : Instituto Pólis (São Paulo)**

Hamilton FARIA  
E-mail: [hfarria@polis.org.br](mailto:hfarria@polis.org.br)  
<http://www.polis.org.br>

Instituto Pólis  
Rua Araújo, 124 - Centro  
São Paulo - Sp - Brésil  
CEP 01220-020

Tel: + 55 11 3258-6121  
Fax: +55 11 3258-3260

### **Edition en arabe au Liban : Centre Culturel du Liban Sud (Beyrouth)**

Ziad MAJED  
E-mail: [zmajed@hotmail.com](mailto:zmajed@hotmail.com)

Tel: + 961 1 815 519  
Fax: + 961 1 703 630

**Edition en anglais en Inde :  
Pipal Tree (Bangalore)**

E-mail: [pipaltree@vsnl.com](mailto:pipaltree@vsnl.com)  
<http://www.allasiapac.org>

Pipal Tree  
139/7 Domlur Layout,  
Bangalore 560071 - India

Tel : +91 80 556 44 36  
Fax : +91 80 555 10 86

**Edition en chinois :  
Yanjing group (Beijing)**

GE Oliver (Haibin)  
E-mail: [ollie@mail.263.net.cn](mailto:ollie@mail.263.net.cn)

Room 521, Goldenland Bldg.  
#32 Liangmahe Road, Chaoyang District  
Beijing, P.R. China  
Postal Code 100016

Fax: +86 10 64643417